

# **PROCOLE ARTOIS**

## **MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX SE RESPECTER**

Votre équipe Seniors évolue en **D1, D2, D3 ou D4**, votre équipe **U18** évolue dans le championnat **U18 D1** :

### **Vous êtes concernés par le PROCOLE ARTOIS**

› Cette action de prévention est destinée à favoriser un moment de convivialité avant match pour faciliter les relations et le partage d'idées.

› Elle a été créée pour vous et répond à un réel besoin : rapprocher et améliorer les relations entre les acteurs du banc de touche et les arbitres pour une meilleure gestion des matchs.

› Elle consiste à organiser, avant match, une rencontre informelle réunissant dans un lieu que les participants déterminent eux-mêmes les arbitres, les entraîneurs, les délégués d'équipes et le délégué au terrain.

› Les championnats vont bientôt débuter. Il n'est pas inutile de rappeler quelques modalités pratiques pour assurer à cette action sa réussite et le plein effet dans le but recherché.

#### › L'éducateur ou l'entraîneur du club recevant :

- Organise la réunion et la discussion d'avant match avec son collègue de l'équipe visiteuse, le ou les arbitre(s) et le délégué de terrain. - Dès l'arrivée de l'équipe visiteuse et des arbitres. Cet échange peut durer de 10 à 15 minutes.

#### › Le délégué de terrain :

Accompagne les officiels et assure la coordination entre les participants.

#### › L'arbitre :

Joue un rôle actif dans la mise en place et le déroulement du protocole.

› **Pour atteindre le but poursuivi par cette action de prévention, il est évident que le protocole ne peut avoir lieu avec le Président du club ou tout autre Dirigeant à la place de l'Educateur prévu.**

› Les éducateurs, les entraîneurs et les arbitres signent la feuille de protocole après l'avoir remplie.

› Le retour de la feuille de suivi du protocole en incombe au club recevant, qui la transmet sous 48 heures, soit par fax, mail ou courrier, au secrétariat du District, cette feuille est disponible en téléchargement sur le site du District.

› Le non-retour de cette feuille dans les délais impartis qui empêche le District d'évaluer son action est sanctionnée de l'amende prévue au barème financier. Par contre, l'attribution d'une bonification exceptionnelle de points est prévue aux divers Challenges du comportement sportif pour récompenser les clubs qui contribuent efficacement à la réalisation et au succès de cette opération de lutte contre les incivilités.

Le Président du District  
Jean Louis GAMELIN

Le responsable du suivi du Protocole  
Daniel SION